

**Le choix des revêtements (nuance et revêtement) est à réaliser en fonction des ambiances intérieures et extérieures de la chambre.**

Ai	Critères			Température intérieure	Exemples de locaux
	Agressivité	Nettoyage	Humidité		
<b>Ai1</b>	Ambiance non agressive	Entretien courant	Hygrométrie faible	-40°C à + 25°C	Stockage produits secs emballés, congélation Stockage produits congelés ou surgelés (sauf poisson non emballé)
<b>Ai2</b>	Ambiance non agressive	Entretien courant	Hygrométrie moyenne	0°C à 25°C	Réfrigération, tri, emballage fruits et légumes Stockage en atmosphère contrôlée Stockage conservation de produits laitiers ou d'origine carnée emballés
<b>Ai3</b>	Ambiance non agressive	Nettoyage non intensif	Hygrométrie forte	0°C à 25°C	Stockage, préparation ambiance humide (salade, fleurs, fruits) Réfrigération produits d'origine carnée Fabrication de crèmes glacées
<b>Ai4</b>	Ambiance faiblement agressive	Nettoyage non intensif	Humide	0°C à 30°C	Chambres froides à endives Préparation de plats cuisinés Hall d'abattage volailles et lapins Cave à vin Travail du beurre Découpe de viande, charcuterie
<b>Ai5</b>	Ambiance agressive	Nettoyage intensif	Très humide	0°C à 35°C	Hall d'abattage ovins, bovins, porcins, caprins Culture de champignons Salle de cuisson, séchoirs, fumoirs Echaudage, éviscération Hâloir à fromages Laboratoire de planification, stockage
<b>Ai6</b>	Ambiance très agressive	Nettoyage très intensif	Saturée	0°C à 40°C	Lavage, douchage, triperie Cuirs et peaux Salage, saumurage Locaux de travail laiterie, fromagerie Travail, préparation produits de la mer

Le choix des parements se fait conformément aux normes NFP 75-401-1 et NFP34-301 et si nécessaire conformément à la directive 93/43/CEE du conseil du 14 juin 1993 relative à l'hygiène des denrées alimentaires ainsi qu'à l'arrêté du 3 avril 1996 fixant les conditions d'agrément des établissements des denrées animales et d'origine animale.

Pour les locaux à température négative, les parements extérieurs doivent être de couleur claire. De part la faible profondeur de nervuration des panneaux (0.5mm), ces derniers peuvent être considérés comme lisses et sont donc conformes à l'arrêté du 3 avril 1996.

Type d'acier	Revêtement	Catégories selon NFP 34-301	Ambiances intérieures					
			Ai1	Ai2	Ai3	Ai4	Ai5	Ai6
Z 225	Polyester 25 µm	III a	■	■	■	-	-	-
Ou	PVDF 35 µm	IV b à V c	■	■	■	■	○	-
	PET 55 µm	IV b	■	■	■	■	○	-
Z 275	PVDF 60 µm	IV b à V c	■	■	■	■	○	○
X2 Cr Ni Mo 17-12-2			■	■	■	■	○	○
X2 Cr Ni Mo 17-12-2	PVDF 35µm	V c	■	■	■	■	■	○

Type d'acier	Revêtement	Catégories selon NFP 34-301	Ambiances extérieures								
			Rurale non polluée	Urbaine ou industrielle		Marine				Spéciale	
				Normale	Sévère	20 à 10 km	10 à 3 km	Bords de mer <3km*	Mixte *	Forts U.V.	Particulière
Z 225	Polyester 25 µm	IV	■	■	-	■	■	-	-	-	-
Ou	PVDF 35 µm	IV	■	■	-	■	■	-	-	-	-
	PVDF 55 µm	V	■	■	○	■	■	■	○	-	○
X2 Cr Ni 18-9	Vernis 5 µm	VI	■	■	○	■	■	■	○	■	○
X2 Cr Ni Mo 17-12-2	Vernis 5 µm	VI	■	■	○	■	■	■	○	■	○
X2 Cr Ni Mo 17-12-2	PVDF 35 µm	VI	■	■	■	■	■	■	■	■	○

LEGENDE : ■ Revêtement adapté ○ Possible après consultation - Non recommandé